

CCAS DE LA COMMUNE DE BEAUCOUZÉ

Analyse des besoins sociaux sur la commune de Beaucouzé

Rapport final de l'étude :
« Préconisations relatives au Projet social de la ville de Beaucouzé »

Juin 2019

Sommaire

Liminaire sur les enseignements de la démarche et la structuration du Projet Social

P. 3

Structuration générale du Projet Social

P. 4

1. L'esprit général du Projet Social et les principaux axes stratégiques

P. 5

L'orientation générale des trois principaux axes « thématiques » et déclinaison des axes « transversaux »

P. 6

La politique éducative & parentalité

P. 7

L'accompagnement à l'insertion

P. 9

L'accompagnement du vieillissement

P. 11

Détails des deux axes « support » : la culture et le sport

P. 13

2. Les préconisations liées à l'organisation des services de la collectivité

P. 14

3. Les conditions de réussite et de mise en œuvre

P. 15

Synthèse graphique du Projet Social de Beaucouzé et des conditions de réussite

P. 18

Liminaire sur les principaux enseignements de la démarche qui constituent la structuration générale du Projet Social

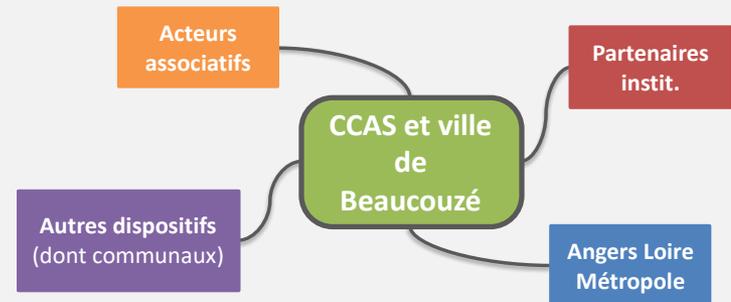
Ce rapport d'étude propose un cadre politique et stratégique à partir duquel les élus vont pouvoir conforter le sens de la politique sociale (envisagée au sens large du terme) menée par la ville de Beaucouzé. Il repose notamment sur trois principaux enseignements qui apparaissent comme autant d'axes de progrès :

Le premier enseignement de la démarche est lié à un constat partagé par de nombreux acteurs, à savoir le manque de **transversalité** de l'action municipale et, par conséquent, d'un « cloisonnement » des différentes politiques sectorielles portées par la ville et le CCAS. Quels sont les liens entre l'action sociale et l'urbanisme, la culture, le sport, la santé, etc. ?

Dans ce cadre, ce projet met en avant une approche plus transversale de l'action sociale et considère la notion de « **parcours** » **des habitants** comme un élément structurant : parcours éducatifs, parcours d'insertion sociale et/ou professionnelle, etc.

Le deuxième enseignement réside dans le fait que l'action sociale portée par la ville ne peut être envisagée en dehors des **logiques d'acteurs** présents sur la commune. Dès lors, il s'agit pour la ville de définir des orientations stratégiques en cohérence avec l'action menée par chaque type d'acteur (éviter les redondances au profit de la complémentarité des

approches) et ce, dans le cadre de « **partenariats actifs** ».



Le troisième enseignement est plus spécifiquement lié à la question de la méthode et des moyens dédiés à l'action sociale et invite à reconsidérer, au regard des deux premiers enseignements, la manière dont la ville de Beaucouzé va demain procéder, d'un point de vue opérationnel, à la mise en œuvre de sa politique d'action sociale. En ce sens, la question de la **transversalité** de l'action sociale et celle du **partenariat** imposent une clarification de l'action municipale en matière de **coordination** d'un certain nombre de démarches et du **rôle d'impulsion** qu'elle va devoir clairement assumer dans cette perspective.

C'est in fine à partir de ces principales « lignes stratégiques » que le projet social de la ville de Beaucouzé a été structuré et décliné en axes de travail.

Structuration générale du projet social

1

L'esprit général du projet et les principaux axes stratégiques

→ Une ambition générale pour qualifier l'esprit général du projet social

→ Les trois principales orientations thématiques :
La politique éducative, l'insertion et le vieillissement.

→ Les trois types d'axes stratégiques :

- 3 axes « thématiques »
- 5 axes « transversaux »
- 2 axes « supports »

2

Les préconisations liées à l'organisation des services de la collectivité

Une préconisation générale :

La réorganisation des services (CCAS / Ville) permettant de décroiser l'action municipale et de renforcer la cohérence de l'action sociale.

→ Vers une meilleure articulation de l'action sociale avec les autres politiques municipales

3

Les conditions de réussite et de mise en œuvre

Trois fonctions majeures à développer :

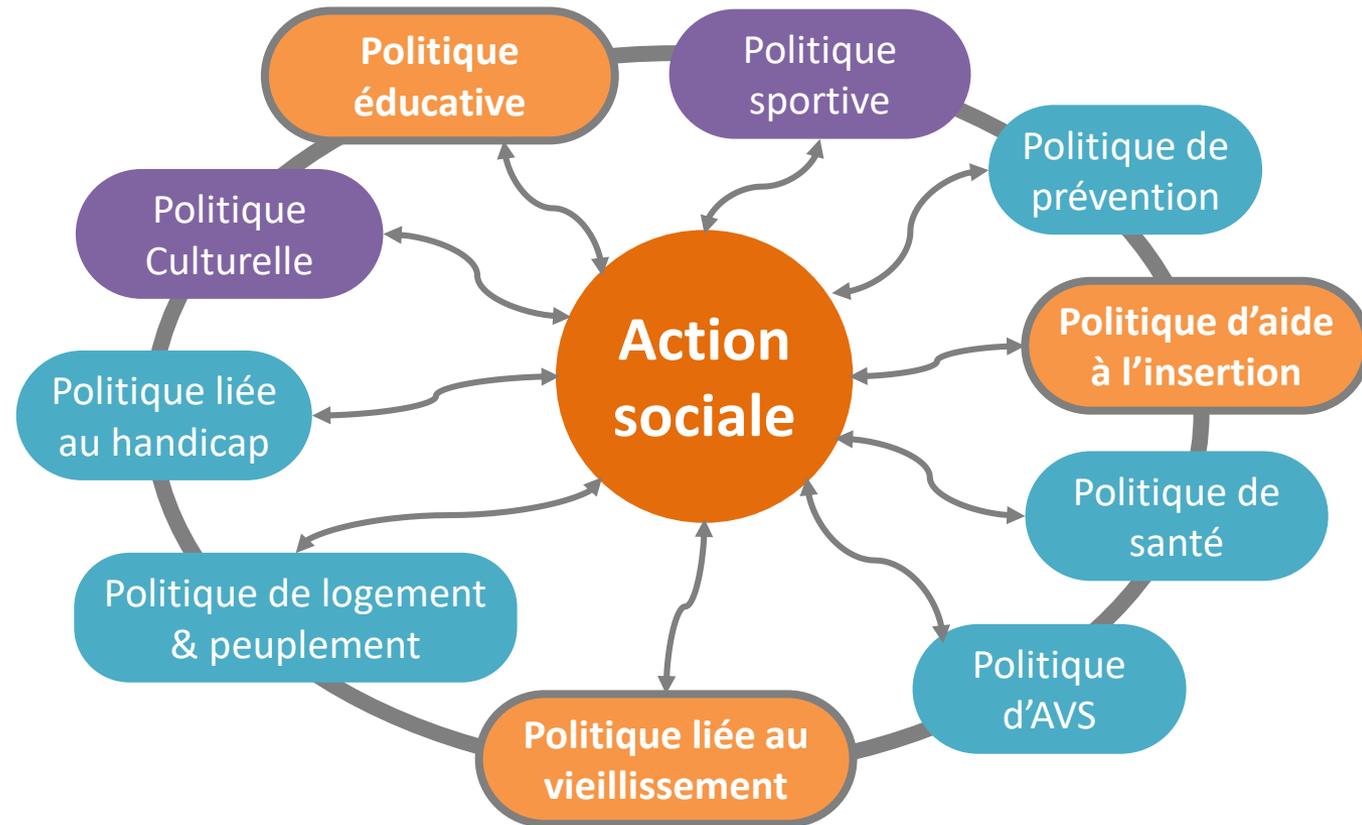
1. Le développement de la coordination des acteurs locaux (services de la ville, associations locales et partenaires inst.)

2. La structuration des deux fonctions majeures : L'Accueil, l'Information, l'Orientation et l'Animation de la Vie Sociale.

3. L'analyse partagée des besoins sociaux dans la durée

→ **L'esprit général du projet :**

« Renforcer la transversalité de l'action municipale pour une action sociale partagée entre les différents acteurs et permettant de fluidifier les parcours des différents publics : enfants, jeunes, parents, personnes en insertion et seniors ».



→ **L'armature générale du projet social :**

Un projet structuré selon trois types d'axes stratégiques

Trois principaux axes « thématiques » qui constituent l'armature principales du projet social : « Education, insertion et vieillissement »

Cinq principaux axes « transversaux » à travailler dans le cadre des trois axes thématiques

Deux axes « supports » à considérer comme des outils à part entière d'action sociale

L'orientation générale des trois principaux axes « thématiques »

1^{ère} orientation :
L'action éducative
& dédiée à la
parentalité

Définir et promouvoir une politique éducative globale (0-17 ans) définissant les **orientations éducatives** à collectivement promouvoir, assurant la **continuité et la cohérence des parcours éducatifs** et permettant de renforcer **l'accès, notamment tarifaire, aux dispositifs péri et extrascolaires** pour toutes les familles.
Cette politique éducative portera une attention particulière à la structuration des actions dédiées à **l'accompagnement à la parentalité**.

2^{ème} orientation :
L'accompagnement
à l'insertion

Favoriser les parcours d'insertion sociale et professionnelle des beaucouzéens en situation de fragilité en renforçant le **travail d'interface avec les partenaires locaux** (MDS, PE, ALDEV, etc.), en **valorisant les aides individuelles existantes** et en développant les **actions collectives de « sensibilisation / pré-mobilisation »** des publics les plus fragilisés (Ex. des « *savoirs-être* »).

3^{ème} orientation :
L'accompagnement
du vieillissement

Accompagner les personnes âgées et les aidants dans leur parcours de vie en renforçant les actions de **prévention de la perte d'autonomie** (santé, adaptation du logement, vie sociale, etc.), en confortant l'offre de **commerces et services de proximité** et en développant une **offre d'habitat adaptée au vieillissement**.
Approfondir **l'analyse des besoins** relatifs à la création d'une structure type **résidence séniors** sur la commune.

1.1. Un préalable : L'engagement d'une démarche de définition d'un Projet Educatif Global (0-17 ans) mobilisant l'ensemble des acteurs éducatifs (dont culturels et sportifs).

→ La ville assure le pilotage de la démarche (avec ou sans l'aide d'un prestataire extérieur) : mobilisation des acteurs, animation de groupes de travail, production des synthèses et du projet final. Une démarche sur 10-12 mois minimum.

Petite Enfance (0-3 ans)

1. Structurer l'information & la communication en direction des familles → Création du Guichet Unique (action en cours).
2. Renforcer l'offre collective (au regard de l'évolution des besoins) dans une perspective d'accompagnement social et professionnel des familles (et donc définir les critères d'attribution des places en conséquence).
3. Développer des actions de promotion de la Crèche Familiale (ex. opérations portes-ouvertes) permettant de la pérenniser.

L'Enfance (3-10 ans)

4. Engager un travail sur le sens de la politique tarifaire des dispositifs péri et extrascolaires afin d'en faciliter l'accès. → Vers une réelle équité d'accès pour toutes les familles.
5. Développer une offre extrascolaire spécifiquement dédiée au 9-11 ans le mercredi et pendant les vacances.
6. Renforcer les partenariats entre les ALSH : mutualisation des moyens, actions communes (passerelles), temps forts, etc.

La Jeunesse (11-17 ans)

7. Développer les actions hors les murs en mobilisant les différents acteurs et outils de terrain (équipements) et en allant au devant des publics « hors dispositif ».
8. Renforcer et coordonner l'offre des mini-camps & séjours en valorisant les différentes approches pédagogiques (sport, culture, loisirs, etc.)
9. Renforcer le travail de prévention en lien avec les différents acteurs de terrain (MJA, SCB, etc.).

2.2. L'accompagnement à la parentalité

10. Engager une démarche de fond dédiée à l'accompagnement des parents permettant de :

- structurer le réseau d'acteurs,
- définir les conditions d'animation du réseau d'acteurs,
- valoriser les actions existantes,
- définir les modalités de renforcement des actions existantes
- développer de nouvelles actions.

→ Une action globale qui peut être impulsée et pilotée par la ville avec le soutien de la CAF.

1^{ère} déclinaison des cinq axes « transversaux » en matière d'Enfance-Jeunesse-Parentalité**Axe 1 :**
La prévention**Développer des actions de prévention à partir de deux sujets notamment :**

- Les usages numériques et les réseaux sociaux.
- Les conduites à risques.

Axe 2 :
handicap**Favoriser l'inclusion des enfants et jeunes en situation de handicap : s'assurer que toutes les conditions matérielles et liées à l'encadrement (formation) soient réunies.**

- Dans le cadre scolaire et périscolaire
- Dans le cadre extrascolaire : Structures Petite Enfance, ALSH, Domino, etc.

Axe 3 :
La santé**Accompagner les actions identifiées dans le cadre du Contrat Local de Santé :**

- Promouvoir une alimentation équilibrée et de qualité (en milieu scolaire et extrascolaire).
- Favoriser l'inclusion et la déstigmatisation - Sensibiliser à l'accueil de la personne différente

Axe 4 :
L'AVS**Renforcer les projets d'animation de la vie sociale avec les jeunes de la commune :**

- Par l'intermédiaire du secteur Enfance-Jeunesse de la MJA.
- En s'appuyant sur les actions « hors les murs » que ce soit à partir d'équipement sportifs ou culturels ou sur des quartiers ciblés (La Chanterie en particulier).

Axe 5 :
Le logement & peuplement**Veiller à l'équilibre du peuplement des quartiers et favoriser la mixité entre les générations :**

- Un outil important : l'attribution des logements sociaux.
- Promouvoir la mixité des profils des ménages sur le parc privé.

2.1. Le renforcement du travail d'interface avec les partenaires locaux

- Renforcer le partenariat avec les partenaires locaux et institutionnels :
 - En développant des temps d'interconnaissance,
 - En identifiant des sujets de travail en commun : l'accompagnement social et professionnel des habitants des quartiers (notamment la Chanterie),
 - En définissant un programme d'actions communes (ex. rencontre Demandeurs d'emploi / Entreprises autour du sport).

Dans ce cadre, le rôle d'impulsion et d'animation du partenariat doit être assuré par la ville de Beaucouzé et peut être mené en collaboration avec d'autres acteurs locaux selon les sujets travaillés : MDS, ALDEV, MLA, Pôle Emploi, etc.

2.2. La valorisation et l'adaptation des aides individuelles aux besoins des publics les plus fragilisés

- Le renforcement du travail d'interface souligné ci-dessus doit également être l'occasion de présenter et valoriser auprès des différents acteurs les aides développées par la ville / CCAS.
- Adapter le sens de l'action d'accompagnement des publics lié à certaines aides : Ex. de l'aide alimentaire à envisager sous l'angle de l'éducation à l'alimentation. De fait, cette action doit être travaillée avec les acteurs locaux (Mission Locale, MJA, SCB, etc.).
- Ajuster dans la durée la nature des aides en fonction de l'évolution des publics fragilisés de la commune, notamment par rapport aux nouveaux arrivants, locataires des futurs logements sociaux de la commune.

2.3. La mise en place d'actions collectives de « sensibilisation & pré-mobilisation »

- Développer des actions d'accompagnement des publics visés par le Plan Insertion Compétence (PIC – Développé par Pôle Emploi) afin de faciliter leur parcours d'insertion. Quelques exemples d'actions envisageables :
 - Mettre entre place des temps de rencontre entre les publics PIC,
 - Animer des rencontres avec les entreprises,
 - Accompagner les demandeurs d'emploi en perspective d'un entretien d'embauche, ...

La mise en place de ces actions implique une collaboration étroite avec Pôle Emploi, l'ALDEV, la Mission Locale et la MDS mais doit également être présentée aux acteurs tels que la MJA.

1^{ère} déclinaison des cinq axes « transversaux » en matière d'aide à l'insertion
**Axe 1 :
La prévention**
Poursuivre les actions collectives préalables aux démarches d'insertion.

- Actions sur l'estime de soi, la confiance en soi et les savoirs être.
- Actions d'ouverture sociale et culturelle.

**Axe 2 :
handicap**
Approfondir avec les différents acteurs locaux l'analyse des besoins en matière d'accompagnement des personnes en situation de handicap.

- Mise en place de la commission « Accessibilité » envisagée au sens large du terme.

**Axe 3 :
La santé**
Développer des actions pour les publics fragilisés en lien avec le Contrat Local de Santé.

- Rendre lisible le système de santé et l'accès aux droits.
- Lutter contre la sédentarité et favoriser l'activité physique.

**Axe 4 :
L'AVS**
Développer des actions communes liées à l'animation de la vie sociale (AVS) notamment dans une logique de prévention et de renforcement de l'accès aux droits.

- Une action d'AVS qui doit porter sur tous les quartiers (notamment la Chanterie).

**Axe 5 :
Le logement &
peuplement**
Promouvoir une politique équilibrée de peuplement des quartiers.

- Ajuster la politique d'attribution des logements sociaux en fonction des perspectives de développement des logements sociaux sur la commune afin de renforcer la mixité sociale.

3.1. La prévention de la perte d'autonomie

- Systématiser l'orientation (la mise en relation) des personnes âgées et des aidants vers le CLIC afin de faciliter leur maintien et conditions de vie à domicile.
- Poursuivre les actions partenariales mises en place dans le cadre de la Conférence des Financeurs : exemple de la prévention des risques liés à la chute.
- Renforcer les actions de prévention à partir des dispositifs et acteurs existants (Forum des seniors, Semaine Bleue, salariés de l'aide à domicile, Club des aînés, etc.) ou à créer (support de communication, parcours de randonnée, etc.).

3.2. Le renforcement d'une offre d'habitat adaptée, de commerces et services de proximité

- Etudier l'opportunité de développer de nouveaux services, notamment au sein de l'Hermitage → Travailler avec la MJA sur l'analyse approfondie des besoins, notamment liés à l'isolement des aidants.
- Mettre en place, avec la MJA, les « déjeuners partagés » avec les élèves du primaire dans une optique de renforcement de la socialisation des seniors isolés et d'échanges intergénérationnels.
- Créer un lieu de restauration collective, notamment en lien avec un éventuel projet résidence seniors.
- Promouvoir l'adaptation des logements au vieillissement en lien avec les bailleurs sociaux comme avec les propriétaires occupants et créer de nouveaux logements pour personnes âgées et/ou en situation de handicap en cœur de ville.

3.3. L'analyse des besoins en matière de résidence seniors

- Engager une étude approfondie sur les besoins des personnes âgées en matière de résidence seniors afin de vérifier la pertinence du projet. Ce travail nécessite :
 - d'analyser précisément la situation actuelle des personnes âgées (ex. de leur capacité financière) à travers une enquête détaillée.
 - d'associer l'ensemble des acteurs en contact des personnes âgées et des aidants afin de recueillir le maximum de réponse : MJA, ADMR, 3D, etc.
- Cette action doit être pilotée par les services de la ville en lien étroit avec le Conseil des Sages, l'ADMR et la MJA notamment.

1^{ère} déclinaison des cinq axes « transversaux » en matière d'accompagnement du vieillissement
**Axe 1 :
La prévention**

Développer des actions de prévention liées à la fluidité des parcours résidentiels afin d'éviter les ruptures trop radicales et mieux anticiper ces parcours.

- Renforcer la sensibilisation des personnes âgées et des aidants sur les ruptures du parcours résidentiel dans le cadre d'actions conviviales et ludiques (éviter les cadres trop protocolaires).

**Axe 2 :
handicap**

Travailler la question du déclin cognitif dans le cadre de la commission « accessibilité ».

- Mobiliser la MJA, les médecins et autres spécialistes sur cette réflexion.
- Définir les actions permettant un meilleur accompagnement de ces troubles psychiques, ainsi que les modalités de mise en œuvre (en lien avec la MJA notamment).

**Axe 3 :
La santé**

Accompagner les actions identifiées dans le cadre du Contrat Local de Santé (CLS):

- Désigner un référent santé sur la commune permettant de faire le lien avec le CLS.
- Répertorier et diffuser sur les espaces d'échanges, conférences existantes, etc.

**Axe 4 :
L'AVS**

Renforcer les actions d'AVS auprès des personnes âgées et des aidants

- Mobiliser l'ensemble des acteurs dans le cadre d'un groupe de travail (voir avec le Conseil des Sages et la MJA pour la co-animation de cette instance) et définir les pistes de travail.

**Axe 5 :
Le logement &
peuplement**

Développer une offre de logements dédiés à la « cohabitation intergénérationnelle »

- Identifier avec les bailleurs sociaux les opportunités dans le parc locatif social.
- Promouvoir la démarche à travers une campagne de sensibilisation/information (à voir avec l'Université) et définir les principes de la cohabitation (afin d'éviter les dérives).

L'ambition : La culture et le sport, deux axes « supports » à considérer comme des outils à part entière d'action sociale

Il s'agit de considérer l'action culturelle et sportive non seulement à travers la programmation « d'événements » culturels et sportifs proposés aux habitants mais également sous l'angle de la sociabilité qui en découle. En ce sens, la culture et le sport sont des supports à la rencontre, l'échange et au partage qui permettent de travailler sur les différentes orientations de ce projet social.



Un axe « transversal » lié à l'action culturelle et sportive

Développer une action culturelle et sportive permettant, au delà des « habitués », de s'adresser aux différents publics (jeunes, personnes en insertion et personnes âgées). Deux pistes de travail à approfondir :

- Travailler sur les différents freins à la pratique culturelle et sportive (psychologiques, tarifaires, manque de mobilité, etc.).
- Développer des actions culturelles et sportives en dehors des équipements dédiés en réinvestissant les espaces publics au sein des quartiers : actions « hors les murs ».



Premiers axes de travail par grande thématique

L'action éducative & dédiée à la parentalité :

→ Mobiliser, dans une logique de prévention, les acteurs sportifs notamment sur une réflexion commune autour de la question du vivre ensemble et du respect entre tous.

L'accompagnement à l'insertion :

→ Prolonger les actions de découverte culturelle jusqu'ici engagées et développer, notamment avec les plus jeunes, des actions type « rencontres autour du sport » avec les entreprises qui sont à la recherche de salariés (actions à travailler avec l'ALDEV également).

L'accompagnement du vieillissement

→ Prolonger et diversifier les actions sportives pour les seniors et développer les actions culturelles (et de loisirs) à destination des personnes âgées les plus isolées, notamment les aidants.

2 Les préconisations liées à l'organisation des services de la collectivité

Une préconisation générale :

« La réorganisation des services (CCAS / Ville) permettant de décloisonner les services et de renforcer la cohérence de l'action sociale »

Deux hypothèses de travail

1

Renforcer les missions confiées au CCAS

(via un transfert de missions des services municipaux au CCAS) :

- Travail de coordination « multithématiques » des acteurs locaux et partenaires institutionnels intervenant sur le territoire : Enfance-Jeunesse, Insertion, Vieillessement...
- Nécessite des moyens supplémentaires pour ces nouvelles missions.

Une hypothèse qui ne facilite pas les « relations interservices » (Ville / CCAS), ni la gouvernance politique et technique de la politique sociale.

2

Renforcer les missions confiées aux services municipaux

(via un transfert de missions du CCAS aux services municipaux) :

- L'action du CCAS est limitée à l'aide sociale légale,
- Les missions actuelles du CCAS sont transférées aux services municipaux,
- De nouvelles missions sont assurées par les services municipaux : coordination des acteurs...

Une hypothèse qui paraît plus cohérente par rapport à l'enjeu de transversalité et d'articulation de l'action sociale avec les autres champs d'action (Enfance, Jeunesse, Urbanisme, Culture, etc.)

1. La coordination des acteurs :

Services de la ville, associations locales et partenaires institutionnels.

Ce travail de coordination, dont tous les acteurs soulignent qu'il fait défaut, implique une posture volontariste de la ville de Beaucouzé, seule « légitime » pour assumer cette fonction.

Il s'agit donc de « flécher » et **développer des moyens d'ingénierie** dont les missions permettront de :

- Mobiliser les différents types d'acteurs,
- Constituer des instances de travail et de les animer,
- Faire la synthèse et restituer les travaux,
- Accompagner la mise œuvre des actions identifiées.

Ce travail peut être envisagé dans le cadre d'un copilotage avec d'autres partenaires (ex. avec la CAF pour la mise en place d'une Convention Territoriale Globale) et devra être mené en concertation étroite avec les élus référents.

S'il porte prioritairement sur les trois principaux axes thématiques, ce travail peut également ponctuellement cibler un des axes « transversaux ».

En termes de priorité, il s'avère que **la coordination des acteurs éducatifs paraît « décisive »** au regard des enjeux liés à l'Enfance-Jeunesse et Parentalité.

1a. La consolidation des partenariats avec les acteurs associatifs

Au regard de l'importance de l'action confiée aux acteurs associatifs de la commune, la mise en œuvre de ce projet social dépend fortement de la bonne articulation et de la cohérence de l'action des associations par rapport aux orientations du projet communal.

Dans ce contexte, et sans remettre en cause l'intérêt du partenariat jusqu'ici développé avec les associations, il apparaît important de structurer la relation aux associations à travers la **systématisation de Conventions Pluriannuelles d'Objectifs (CPO)** précises.

En effet, les CPO devront non seulement définir les orientations et les objectifs sur lesquelles les associations s'engagent, mais également préciser les modalités de travail avec les services de la ville et les autres acteurs locaux (participation aux réflexions et actions collectives, temps de coordination, etc.).

Dans l'hypothèse où une association ne respecterait pas ses engagements et que les objectifs ne seraient globalement pas atteints, la ville pourra décider d'une rupture anticipée de la CPO et des financements qui en découlent.

1b. Le renforcement des partenariats avec les partenaires institutionnels

Si les partenaires institutionnels ne sont plus aussi présents sur la commune qu'auparavant (moins de permanences), il est néanmoins essentiel de **poursuivre les partenariats jusqu'ici engagés et de les renforcer**.

Que ce soit avec Pôle Emploi, la Mission Locale, la MDS, la CAF, le CLIC, etc., **le Projet Social porté par la ville ne pourra se développer de manière cohérente sans une parfaite articulation de l'action communale avec celle portée par ces différents partenaires**.

2. La structuration de deux fonctions majeures : L'AIO et l'AVS

2a. La mise en cohérence de l'AIO développé par l'ensemble des acteurs

Pour être pleinement efficace, l'AIO (l'Accueil, l'Information et l'Orientation) des différents publics doit être envisagée comme **une fonction « commune »** pour laquelle chaque acteur de terrain a un rôle à jouer dans sa relation à l'habitant-usager. Cela signifie que l'AIO relève pas uniquement de l'accueil proposé en mairie ou au CCAS. Par conséquent, pour être efficiente et faciliter le parcours des usagers (notamment pour les démarches en ligne), cette fonction doit être très clairement définie et organisée entre les services de la ville (dont CCAS), les acteurs associatifs et les partenaires institutionnels présents sur la commune (RAM, MJA, MDS, Mission Locale, CLIC, etc.). → Qui fait quoi ? et comment ?

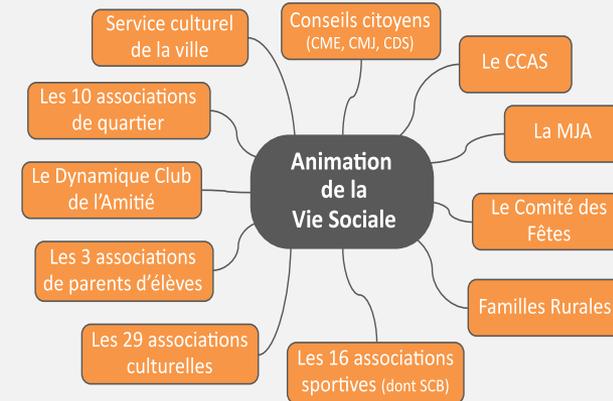
D'un point de vue opérationnel, les services de la ville assure la mobilisation des acteurs pour :

- Identifier les limites relevées en matière d'AIO,
- **co-définir les actions, les modalités pratiques et les outils permettant favoriser l'AIO des publics.**

2b. Le renforcement de l'Animation de la Vie Sociale (AVS)

Comme l'illustre le schéma ci-dessous, l'Animation de la Vie Sociale relève de la mobilisation d'une grande pluralité d'acteurs locaux et ne peut donc être réduite à l'action d'un seul service municipal ou acteur de terrain.

C'est pourquoi, au delà des actions listées précédemment, le renforcement de l'AVS nécessite que la collectivité joue un rôle de structuration et d'impulsion important à au moins deux niveaux différents :



→ **Promouvoir et/ou accompagner des actions permettant de dynamiser la vie des quartiers**, en mobilisant les associations de quartier notamment et en développant avec elles des animations régulières permettant aux habitants de se mobiliser et de s'investir dans la vie de leur quartier.

→ **Développer en lien avec les acteurs** tels que le Comité des Fêtes, la MJA, les services municipaux, etc. **des animations, des temps forts** permettant à tous les habitants, quel que soit leur âge et leur milieu social, de partager des expériences communes autour de la culture, du sport, des arts de la rue, etc.

3. L'analyse partagée des besoins sociaux dans la durée

La ville de Beaucouzé doit, au delà de cette étude, poursuivre la mobilisation des différents acteurs sur une analyse partagée de l'évolution des besoins sociaux. C'est en effet **la mise en débat des dynamiques sociales qui permettra de garantir la mise en œuvre d'actions en cohérence avec les dynamiques communales à venir.**

Pour cela, elle s'appuiera sur le diagnostic social produit lors de cette démarche et actualisera les principaux indicateurs.

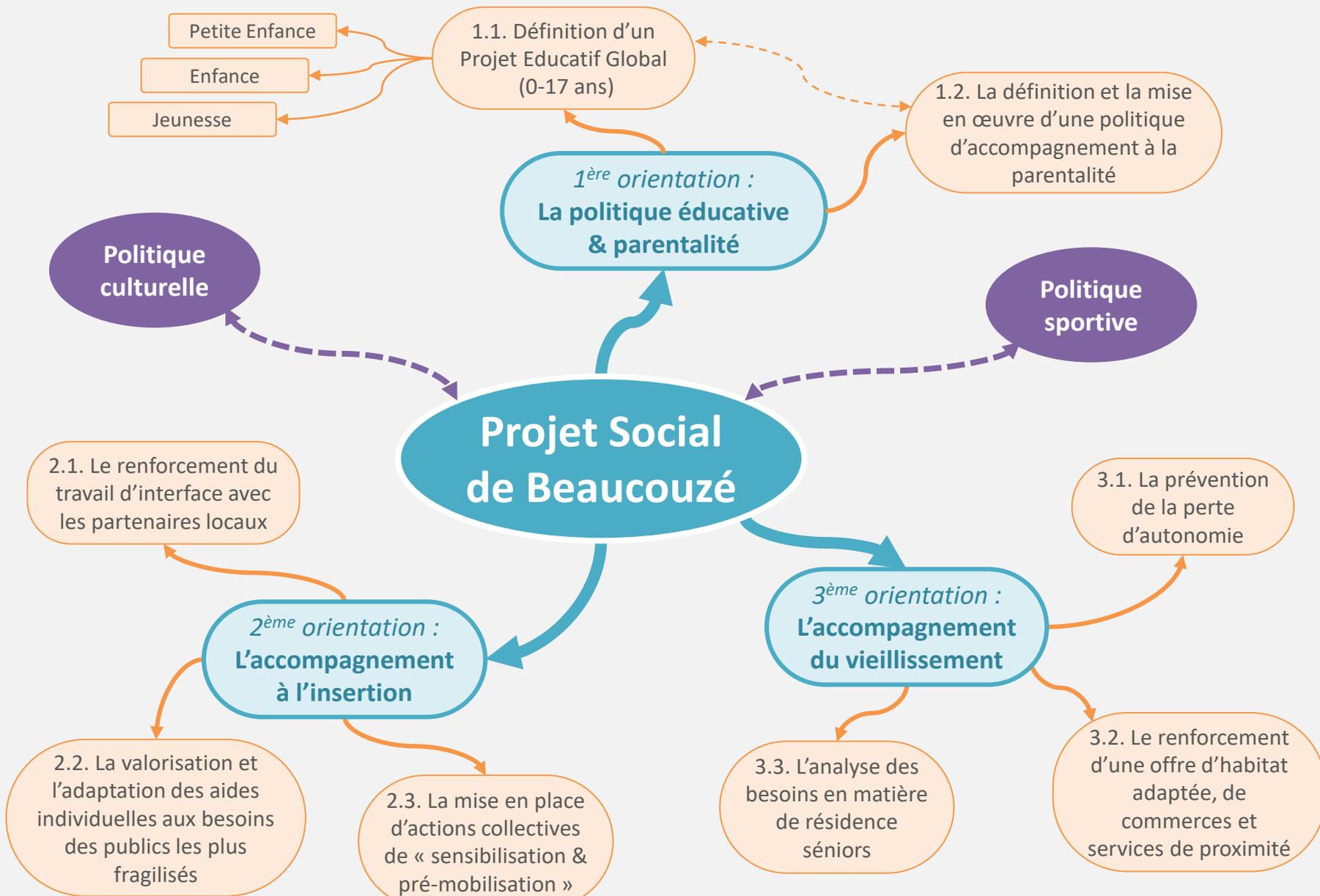
D'un point de vue opérationnel, **les services de la ville assureront le pilotage technique de cette démarche et**

proposeront une synthèse des évolutions constatées afin d'ajuster les actions développées en partenariat avec les différents acteurs de terrain.

Les services municipaux auront, là encore, un rôle d'impulsion important à jouer par rapport à la mobilisation des acteurs : invitations, préparation des réunions, envoi des comptes rendus, etc.

Cette démarche doit donc également être discutée avec les différents acteurs locaux afin de s'assurer de leur capacité à se mobiliser dans la durée.

Synthèse des principales orientations du Projet Social de Beaucouzé



Synthèse des conditions de réussite pour la mise en œuvre du Projet Social

